

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_99 - OBJET : Attribution d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de deux classes mobiles informatiques pour les écoles élémentaires

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

INFORME qu'une consultation a été lancée dans le cadre des marchés à procédure adaptée pour la fourniture de deux classes mobiles informatiques pour les écoles élémentaires.

DECIDE, au vu de l'analyse des offres, d'attribuer le marché à la SAS PSI – 244 Route de Seysses – 31100 TOULOUSE pour un montant de 19 388,12 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 novembre 2022.

Le Maire,

Olivier GUIROU

